

Relevé de délibérations de la Commission Recherche du 22 mai 2025

➤ Approbation du procès-verbal de la CR du 17 avril 2025

Un membre de la Commission Recherche demande deux ajouts au PV de la CR qui est validé à l'unanimité à ces deux rectifications près.

➤ Appel à projets Revues

Le montant total de la demande pour cet AAP s'élève à 25 500 €. Le montant disponible correspond à 17 800 €. Les membres de la CR ont voté en majorité pour la proposition de financement suivante : la somme octroyée aux porteurs sera diminuée de 27% par rapport à la somme demandée.

Titre	Editeur	Unité UBM	Porteur.e.s	Montant demandé 2025 et 2026	Montant ajusté 2025 et 2026	Montant demandé porteur -27%
Annales du midi *	PRIVAT	AUSONIUS	F. Boutouille	2000	2000	1460
Aquitania *	Fédération Aquitania	AUSONIUS	F. Verdin	2000	2000	1460
Astasa	SCML Médias	MICA	C.Croce	1500	1500	1095
Communication et organisation	PUB	MICA	Aurélié Laborde	1000	1000	0
Communication, techno. et développement	MICA	MICA	E.Damome	1500	1500	1095

Conceptos	AMERIBER	AMERIBER	R. Esteve	1500	1500	1095
Essais	Ecole doctorale	Ecole doctorale	S.Landi	1500	1500	1095
Etudes digitales *	GARNIER	MICA	F.Cormerais	2000	2000	1460
Figures de l'Art *	PU PAU	MICA	C.Croce	1000	1000	730
Genre en séries	PUB	ARTES	G. Le Gras	1500	1500	1095
Horizons/théâtre	PUB	PLURIELLES	O. Fertat	3000	2000	1460
Lumières *	PUB	SPH/PLURIELLES	T.Coignard/A. Gaillard	2000	2000	1460
Radiomorphoses		MICA	E.Damome	1500	1500	1095
Revue des études anciennes *	REA	AUSONIUS	L. Capdetrey	3000	2000	1460
Revue française des méthodes visuelles	Recherche en vue(s) - Association	MICA	A. Boulloires, F.Reix (ENSAP Bx)	1500	1500	1095
Suds (ex : Cahiers d'outre-mer)	PUB	LAM	S.Racaud	1000	1000	730
TOTAL				27500	25500	17885

➤ AAP Projets de recherche 2026 : lettre de cadrage

La lettre de cadrage ci-dessous est validée à l'unanimité par les membres de la CR.

PSE/APPEL A PROJETS 2026 : PROJETS DE RECHERCHE

Date d'ouverture : 23 mai 2025

Date limite des déclarations d'intention : 4 juillet 2025

Date limite de dépôts des candidatures : 19 septembre 2025

Ce document est valable pour les projets déposés en 2025 et actualisé chaque année.

1. Politique Scientifique d'Etablissement (PSE)

Pour promouvoir une politique scientifique d'établissement, l'université consacre une partie du budget de la recherche aux projets de recherche, aux colloques internationaux, à la publication, aux revues et aux cofinancements de projets Région ainsi qu'à la maturation de projets nationaux et internationaux ambitieux. Ces financements contribuent à une Politique Scientifique d'Etablissement, qui vise à affirmer le rôle des SHS et plus spécifiquement de Bordeaux Montaigne dans l'espace universitaire et dans la société. Tout en encourageant la diversité de la recherche et les initiatives singulières, cette politique doit affirmer ou soutenir nos domaines d'expertise reconnus et faciliter l'émergence de projets collectifs structurants.

A travers les financements de la PSE, l'établissement entend répondre aux engagements pris dans le cadre de politiques en lien avec la recherche telles que la politique en faveur de la science ouverte votée en CR du 19/09/2019 et le Label SAPS.

En termes de science ouverte, il sera attendu que les publications issues des projets et manifestations soutenus par l'établissement soient disponibles en libre accès conformément au plan en faveur de la science ouverte¹.

Les porteurs de projets sont également invités à réfléchir à la dimension SAPS de leurs projets, c'est-à-dire à penser la recherche avec et pour la société, en construisant un format et un discours adapté aux publics visés. La présence d'actions de transfert et la coordination avec le Pôle Innovation et Transfert feront donc partie des éléments appréciés dans les dossiers, même s'ils ne constituent pas une caractéristique nécessaire dans tous les cas.

Fédération d'actions de recherche et programmes stratégiques

Dans le cadre de l'appel à projets « Projets de recherche » 2026, les propositions sont encouragées à s'inscrire dans « une fédération d'actions de recherche » montrant la cohérence entre plusieurs projets et attestant d'une dynamique collective sur une thématique. Ces fédérations pourront constituer l'ébauche de Programmes Stratégiques de Recherche, qui ont vocation à être portés par l'établissement dans les années à venir.

Par fédération d'actions de recherche, il est entendu des « actions de recherche » au sens large. Il pourra s'agir de projets de recherche, d'actions SAPS au sens du label SAPS, de publications, de colloques, financés le cadre de la PSE ou par des financements externes (ex. ANR, Région, AMI SHS, PEPR ICCARE, etc.). Il pourra s'agir de projets en cours ou de propositions de projets en cours de dépôt ou d'évaluation.

2. Types de projets attendus

Cet appel à projets est spécifiquement dédié **aux projets de recherche**. De manière générale, la grille d'évaluation reflète les attentes en termes de qualité et de contribution à la Politique Scientifique de

¹ Voir le lien « [Science ouverte](#) » de l'onglet recherche sur l'ENTP

l'Etablissement (cf. Annexe 2 Grille d'évaluation). Plus spécifiquement, l'AAP vise à soutenir des projets répartis en deux volets distincts :

Volet "Projets Blancs" :

- Un dispositif de soutien à toute la diversité de la recherche.
- Soutien maximal de 4 000 € par projet (sur l'année civile 2026 uniquement).
- Argumentaire scientifique de 4 pages maximum.

Volet "Projets Passerelles" :

- Un dispositif d'amorçage pour servir de levier au dépôt de projets nationaux ou internationaux d'envergure.
- Soutien pouvant aller de 7 500 € à 15 000€ par projet sur l'année civile 2026 ou sur deux années civiles 2026-2027 si nécessaire (ventilation annuelle libre).
- Argumentaire scientifique de 5 pages maximum.

Une description détaillée des deux volets est présentée en annexe 1.

Ne font pas partie du périmètre de cet appel les activités ou projets suivants :

- Colloques et publications qui font l'objet d'appels à projets dédiés.
- Cas des journées d'études : une journée d'étude peut être intégrée au projet à condition de constituer un moyen d'atteindre des objectifs scientifiques établis au-delà. Un projet qui ne prévoirait qu'une (ou plusieurs) journée(s) d'étude sans projection autre ne sera pas évalué.

3. Etapes clefs de l'appel à projets

Deux étapes clefs sont à noter pour le dépôt des projets :

- **Recommandé** : [déclaration d'intention en ligne](#) avant le 04/07/2025
- **Obligatoire** : Dépôt du projet avant le 19/09/2025

Pour le dépôt des projets, la Direction de la Recherche (DR) travaille à la mise en place d'une procédure de dépôt en ligne. Les personnes ayant déclaré leur intention de déposer un projet seront tenues informées des modalités de dépôt par le Pôle Projets et Partenariats. Si besoin, veuillez contacter projets-recherche@u-bordeaux-montaigne.fr.

Pour plus d'informations sur le calendrier, veuillez vous reporter à la section 8. Calendrier détaillé de l'appel à projets.

4. Règles d'éligibilité

Les candidatures ne remplissant pas les conditions d'éligibilité ci-dessous ainsi que celles présentant un dossier incomplet ou ne respectant pas les préconisations ne seront pas évaluées.

4.1 Profil du·de la porteur·se

Le·a porteur·se de la demande doit appartenir à l'une des catégories suivantes :

- Enseignant·e-chercheur·e (PRAG, PRCE inclus) ou chercheur·e en activité et rattaché·e à une unité de recherche de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) ;
- Ingénieur·e de recherche en activité et rattaché·e à une unité de recherche de l'UBM ;
- Post-doctorant·e en activité et rattaché·e à une unité de recherche de l'UBM ;

- Jeune docteur·e (moins de 2 ans après la thèse), rattaché·e à une unité de recherche de l'UBM (Eligible uniquement pour les projets Blancs. Au moins un enseignant·e-chercheur·e ou chercheur·e en activité et rattaché·e à une unité de recherche de l'UBM devra alors être compris dans l'équipe projet).

4.2 Cofinancement du projet

Les cofinancements peuvent être acquis ou sollicités au moment du dépôt du projet. Ils devront être acquis au plus tard le 15 octobre 2025.

Projets Blancs :

- Les projets doivent justifier d'un co-financement d'au minimum 20 % du budget total.
- Le minimum de 20% peut être atteint avec les apports de plusieurs unités de recherche.
- Le co-financement maximum autorisé par unité de recherche de l'UBM est de 1 500 €.

Projets Passerelles :

- Les projets doivent justifier d'un cofinancement d'au minimum 1 500 € par l'unité (ou les unités) de recherche concernée(s).

4.3 Pièces constitutives du dossier

- Données administratives (via un formulaire de dépôt en ligne²)
- Dossier scientifique suivant le modèle de l'appel à projets (fichier .docx)
 - o [Modèle pour les projets Blancs](#)
 - o [Modèle pour les projets Passerelles](#)
- Budget à l'équilibre suivant le modèle de l'appel à projets (fichier .xlsx)
 - o [Modèle pour les projets Blancs](#)
 - o [Modèle pour les projets Passerelles](#)
- Lettre de soutien de la direction d'unité (fichier .pdf). [Modèle disponible à toute fins utiles.](#)
- Justificatifs de cofinancements

5. Modalités d'évaluation

L'ensemble des dossiers feront l'objet d'une évaluation par deux membres de la Commission de la recherche.

L'évaluation des projets de recherche est structurée en trois parties :

1. Qualité et ambition scientifique du projet
2. Mise en œuvre du projet
3. Impacts du projet

Pour chaque partie, deux types de critères d'évaluation ont été définis :

- Critères qualitatifs : Il s'agit d'évaluer la qualité du projet proposé.
- Indicateurs PSE : Il s'agit de mettre en valeur les projets qui contribuent à remplir les objectifs de la politique scientifique de l'établissement.

L'ensemble des critères qualitatifs et des indicateurs PSE sont présentés dans la grille d'évaluation disponible à l'annexe 2.

² Pour le dépôt des projets, la direction de la recherche travaille à la mise en place d'une procédure de dépôt en ligne. Les personnes ayant déclaré leur intention de déposer un projet seront tenues informées des modalités de dépôt par le Pôle Projets et Partenariats. Si besoin, veuillez contacter projets-recherche@u-bordeaux-montaigne.fr

De manière complémentaire, l'examen des projets Passerelles prévoit une audition des candidat-e-s en Commission recherche à la suite de l'évaluation du dossier. Cette audition aura pour objectif de préciser ou de conforter l'évaluation qui aura été effectuée en amont sur la base du dossier déposé.

6. Modalités financières

Le soutien financier accordé aux projets sélectionnés sera versé à l'unité de recherche porteuse du projet.

Les dépenses éligibles sont les dépenses exclusivement dédiées aux travaux du projet, engagées et acquittées pendant la durée d'exécution du projet :

- Projets Blancs : janvier 2026 à fin décembre 2026
- Projets Passerelles : janvier 2026 à fin décembre 2027 (si nécessaire)

Les types de dépenses éligibles sont les suivants :

- **Frais de missions** : déplacement, hébergement, sur la base de la réglementation en vigueur au sein de l'établissement.
- **Frais de réception** : buffet, cocktail, pause-café, restauration.
- **Rémunérations** : vacations ou autre CDD, gratifications de stage.
- **Prestations de service externe** : sous-traitance, location de salles, frais de traduction, ...
- **Fournitures et consommables** : papeterie, fournitures de bureau, petit matériel (prix unitaire < 800 euros HT), documentation (achat d'ouvrage, frais d'accès à des bases de données sous réserve que celles-ci ne soient pas disponibles via le service commun de documentation, prêt interbibliothèques), ...

7. Rôle du-de la porteur-se de projet

7.1 Mise en œuvre du projet

Le-a porteur-se du projet consacre le soutien financier obtenu dans le cadre de l'AAP « Projets de recherche » à la mise en œuvre du projet tel que décrit dans le dossier de candidature.

Le-a porteur-se de projet s'engage à mentionner le soutien financier de l'établissement dans toute communication externe en lien avec le projet. Les mentions précises seront confirmées dans le courrier de notification.

Pour les projets Passerelles uniquement : Le-a porteur-se du projet s'engage à soumettre une candidature en réponse à l'appel à projet identifié dans le dossier de candidature.

7.2 Bilan

A l'issue du projet, il sera demandé aux porteur-ses de projets de retourner les pièces suivantes sous 2 mois, soit au plus tard le 28/02/2027 :

- Formulaire de compte-rendu indiquant les réalisations, les points positifs et les difficultés rencontrées
- Compilation des livrables du projet en PDF

Dans les 2 ans qui suivent la fin du projet il vous sera demandé de signaler les publications en lien avec le projet soutenu, pour archivage et valorisation par l'UBM.

8. Calendrier détaillé de l'appel à projets

Formalités	Echéances
Ouverture de l'AAP PSE 2026 "Projets de recherche"	23/05/2025
Réunion d'information ³	05/06/2025
Soumission des déclarations d'intention (me déclarer) – Etape recommandée ⁴	04/07/2025
Accompagnement du Pôle Projets et Partenariats	Du 23/05/2025 au 19/09/2025
Date limite de dépôt des dossiers complets à la Direction de la Recherche	19/09/2025 à midi
Date limite pour l'envoi des justificatifs de cofinancement non acquis au moment du dépôt	15/10/2025 à midi
Validation définitive des dossiers par la Commission Recherche	20/11/2025 (Commission de la recherche de novembre – Sous réserve de confirmation du calendrier institutionnel)
Communication des résultats	21/11/2025 (Jour suivant la Commission de la recherche de novembre – Sous réserve de confirmation du calendrier institutionnel)

9. Annexes et modèles à télécharger

- Annexe 1 : Description détaillée des volets de l'appel à projets
- Annexe 2 : Grille d'évaluation de l'appel à projets « Projets de recherche »
- Modèle de document scientifique :
 - o [Modèle pour les projets Blancs](#)
 - o [Modèle pour les projets Passerelles](#)
- Modèle de budget :
 - o [Modèle pour les projets Blancs](#)
 - o [Modèle pour les projets Passerelles](#)
- [Modèle de lettre de soutien de l'Unité de recherche](#)

³ La réunion sera enregistrée et mise en ligne sur l'ENTP

⁴ Le Pôle Projets et Partenariats accompagnera les porteur-ses de projets ayant déclaré leur intention

Annexe 1

Description détaillée des volets de l'appel à projets

Le présent appel à projets est spécifiquement dédié **aux projets de recherche**. De manière générale, la grille d'évaluation reflète les attentes en termes de qualité et de contribution à la Politique Scientifique de l'Etablissement (cf. Annexe 2 Grille d'évaluation). Plus spécifiquement, l'AAP vise à soutenir des projets de différentes natures répartis en deux volets distincts :

- **Projets Blancs** : dispositif de soutien à toute la diversité de la recherche.
- **Projets Passerelles** : dispositif d'amorçage pour servir de levier au dépôt de projets nationaux ou internationaux d'envergure.

En cas de doute sur l'éligibilité de votre projet, veuillez contacter le Pôle Projets et Partenariats.

Projets Blancs : Dispositif de soutien à toute la diversité de la recherche

A travers ce volet, l'établissement encourage les projets de recherche de toute nature : recherche fondamentale, recherche création, science avec la société, projets d'innovation, etc.

Les projets seront réalisés sur l'année civile 2026.

Les projets doivent justifier d'un co-financement d'au minimum 20 % du budget total. Le co-financement maximum autorisé par unité de recherche de l'UBM est de 1 500 €.

Sont formellement exclues les demandes de cofinancement de projets déposés en même temps auprès d'autres financeurs/en réponse à des AAP.

Projets Passerelles : Dispositif d'amorçage au dépôt de projets d'envergure

Ce volet est un dispositif d'amorçage au dépôt de projets en réponse un appel à projets (AAP) national d'envergure (ANR ou autres AAP reconnus) ou un AAP international (Horizon Europe, Europe Créative, ...). Il pourra s'agir de projets individuels ou collectifs.

Le·a porteur·se doit identifier l'AAP concerné et s'engage à candidater dans un délai maximum de deux ans. Il·Elle devra se positionner comme coordinateur·rice ou à minima leader d'un work package du futur projet déposé.

Ce volet est doté de 15 000 euros. Le soutien pourra être apporté sur 1 année civile (2026) ou sur 2 années civiles (2026/2027) et aller de 7 500 à 15 000 euros (ventilation annuelle libre). Le cofinancement de(s) Unité(s) de Recherche concernée(s) est obligatoire, à hauteur de 1 500 euros minimum.

Les pré-requis seront les suivants :

- Identification précise de l'AAP envisagé avec engagement à déposer un projet en 2026/2027
- Pertinence du projet au regard de l'AAP ciblé
- Adéquation du profil du porteur avec les conditions de l'AAP
- Avis argumenté de la direction de l'unité de recherche avec engagement à soutenir le projet dans sa réalisation

Au regard des objectifs de cet AAP, les projets financés feront l'objet d'un suivi spécifique pendant leur phase de mise en œuvre (accompagnement à l'ingénierie de projet et à la rédaction de la réponse à l'AAP ciblé par le Pôle Projets et Partenariats ; évaluation intermédiaire et finale).

Annexe 2

Grille d'évaluation AAP projets de recherche 2026

Introduction

L'évaluation des projets de recherche est structurée en trois parties reflétant la structure du modèle de document scientifique :

1. Qualité et ambition scientifique du projet
2. Mise en œuvre du projet
3. Impacts du projet

Pour chaque partie, l'évaluation se fait à deux niveaux :

- **Critères qualitatifs** : Il s'agit d'évaluer la qualité du projet proposé. Ces critères sont pris en compte pour attribuer une note A, B ou C à chacune des parties du dossier scientifique :
 - A : Le projet répond pleinement aux attentes et satisfait tous les critères qualitatifs définis.
 - B : Le projet répond à plusieurs critères qualitatifs, mais présente des lacunes modérées qui pourraient être améliorées.
 - C : Le projet présente des insuffisances majeures ou des défauts bloquants qui compromettent sa viabilité.
- **Indicateurs PSE** : Il s'agit de mettre en valeur les projets qui contribuent à remplir les objectifs de la politique scientifique de l'établissement au sens large. Pour chaque indicateur couvert par le projet, celui-ci se voit attribué un point. Il n'est pas attendu que les projets couvrent la totalité des indicateurs.

Certains critères sont communs aux projets Blancs et aux projets Passerelles. D'autres sont spécifiques à un volet en particulier.

L'évaluation du projet sera la combinaison de la note attribuée sur les critères qualitatifs et du score obtenu sur les indicateurs PSE. A titre d'exemple, un projet pourra être évalué A5 ou B2 ou encore C7.

Grille d'évaluation

<u>QUALITE ET AMBITION SCIENTIFIQUE DU PROJET</u>
<u>Critères qualitatifs</u>
<u>Critères qualitatifs communs aux projets Blancs et Passerelles</u>
• Originalité du projet dans le panorama de la recherche en SHS (positionnement par rapport à l'état de l'art, question de recherche, méthodologie, livrables) • Clarté et pertinence des objectifs et des résultats attendus • Cohérence entre le projet scientifique et les équipes impliquées
<u>Critères qualitatifs spécifiques aux projets Passerelles</u>
• Cohérence entre le projet scientifique, notamment ses livrables et l'AAP ciblé (thématique, ambition, maturité) • Adéquation entre le profil du porteur et l'AAP ciblé

Indicateurs PSE

Indicateurs PSE communs aux projets Blancs et Passerelles

- ☐ Le projet implique plusieurs unités de recherche UBM
- ☐ Le projet est mené en collaboration avec un ou des partenaires nationaux
- ☐ Le projet est mené en collaboration avec un ou des partenaires internationaux
- ☐ Un ou des doctorants font partie de l'équipe projet

Indicateurs PSE spécifiques aux projets Passerelles

- ☐ Le candidat se positionne en tant que coordinateur du projet à déposer

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Critères qualitatifs

Critères qualitatifs communs aux projets Blancs et Passerelles

- Organisation du partenariat pour développer les activités du projet
- Cohérence du calendrier prévu
- Adéquation entre les besoins demandés et le projet scientifique (méthode, livrables)
- Prise en compte de la dimension éthique, gestion de données et du RGPD, si pertinent
- Prise en compte des risques éventuels

Critères qualitatifs spécifiques aux projets Passerelles

- Pertinence des actions planifiées pour préparer la réponse à l'AAP
- Adéquation entre le calendrier du projet Passerelle et le calendrier de l'AAP visé

Indicateurs PSE

Indicateurs PSE communs aux projets Blancs et Passerelles

- ☐ Présence de cofinancements supérieurs ou égaux à 40% du budget du projet
- ☐ Présence d'une démarche DDRSE (Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale)
- ☐ Le projet bénéficie d'apports extérieurs en nature (financement indirect substantiel)

Indicateurs PSE spécifiques aux projets Blancs

- ☐ Budget visé par le Pôle Projets et Partenariats (DR)

Indicateurs PSE spécifiques aux projets Passerelles

- ☐ Budget et calendrier de réponse à l'AAP visés par le Pôle Projets et Partenariats (DR)

IMPACTS DU PROJET⁵

Critères qualitatifs

Critères qualitatifs communs aux projets Blancs et Passerelles

- Qualité et variété des activités de diffusion des résultats
- Perspectives de développement de partenariats structurants (International, national, régional)
- Impacts divers : environnemental, social, économique, culturel, formation

Critères qualitatifs spécifiques aux projets Blancs

- Perspectives de recherche et de valorisation à plus long terme
- Qualité et variété des activités SAPS (si des activités SAPS sont prévues)

Critères qualitatifs spécifiques aux projets Passerelles

- Montée en compétence ou en visibilité du porteur du projet
- Exploitabilité des résultats en cas de non succès à l'AAP visé

Indicateurs PSE

Indicateurs PSE communs aux projets Blancs et Passerelles

- ☐ Le projet propose un ou des lien(s) avec l'offre de formation de l'établissement
- ☐ Dépôt des résultats sur HAL en plein texte

Indicateurs PSE spécifiques aux projets Blancs

- ☐ Démarche SAPS visée par le Pôle Innovation et Transfert (DR)

⁵ Pour les projets Passerelles, il s'agit ici d'évaluer l'impact du projet passerelle et non celui du futur projet déposé auprès d'un financeur

➤ AAP Colloques proposition d'une grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-dessous est votée à l'unanimité par les membres de la CR.

Direction de la Recherche

Objet : Grille d'évaluation des demandes de soutien financier AAP colloques 2026

Fiche à adresser à : Sylvie Maleret :

colloques-recherche@u-bordeaux-montaigne.fr

Prière de nommer le document comme suit :

2026AAPColloque1_nom porteur_titre projet_Nom

évaluateur

RAPPORT D'EVALUATION COLLOQUE

DOSSIER AAP COLLOQUES 2026 -
SESSION 1

MONTANT DEMANDE par le porteur	MONTANT PROPOSE par le rapporteur

INTITULE DU COLLOQUE :
PORTEUR(S) : Unite(S) de recherche :
APPRECIATION GLOBALE Note finale : Score indicateurs PSE : Montant demandé par le porteur : Montant proposé par le rapporteur :

Commentaire de l'évaluateur (800 caractères maximum) :

QUALITÉ ET AMBITION SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

Critères qualitatifs (Note A, B ou C)

- Originalité et pertinence du colloque dans le panorama de la recherche en SHS (positionnement par rapport à l'état de l'art, constitution du comité scientifique, modalités de sélection des contributions/ communications avec Appel à communication)
- Clarté et pertinence des objectifs et des résultats attendus
- Cohérence entre le programme scientifique, les équipes impliquées et le comité scientifique

Indicateurs (score sur 3)

☐

Le colloque implique plusieurs unités de recherche UBM

☐☐

Le colloque est organisé en collaboration avec un ou des partenaires extérieurs

Un ou des doctorants font partie du comité d'organisation ou du comité scientifique

Commentaire de l'évaluateur (500 caractères minimum)

MISE EN ŒUVRE

Critères qualitatifs (Note A, B ou C)

- Cohérence du calendrier des opérations (cohérence par rapport à l'année budgétaire). Mise en place d'un planning et d'un échéancier qui correspondent à l'importance et aux besoins de l'événement
- Adéquation entre les besoins demandés et le programme scientifique (méthode, livrables)
- Prise en compte de la dimension éthique, gestion de données et du RGPD, si pertinent
- Stratégie de communication (interne et externe) avant et pendant l'événement

Indicateurs (score sur 5)

- ☐ Budget équilibré et précis visé par Sylvie Maleret (DR)
- ☐ Présence de cofinancements extérieurs à l'établissement et aux unités de recherche ou unités mixtes de recherche
- ☐ Présence d'un système d'inscription formalisé
- ☐ Appel au [service audiovisuel](#) pour captation et diffusion sur la chaîne Canal U

Actions en favorisant une organisation écoresponsable (DP&RSE) (obligatoire pour les colloques AVEC cofinancement région)

Commentaire de l'évaluateur (500 caractères minimum)

IMPACTS DU COLLOQUE

Critères qualitatifs (Note A, B ou C)

- Perspectives de recherche et de valorisation à plus long terme
- Qualité et variété des activités de diffusion des résultats
- Perspectives de développement de partenariats structurants (International, national, régional)
- Qualité et variété des activités SAPS (si des activités SAPS sont prévues)
- Impacts divers : environnemental, social, économique, culturel, formation

Indicateurs (score sur 5)

- ☐ Le colloque est inscrit dans un projet de recherche financé par la Région NA, l'ANR...
- ☐ Réalisation d'ateliers spécifiques participatifs, d'actions de Sciences avec et pour la Société visée par le Pôle Innovation et Transfert (DR) Label SAPS
- ☐ Organisation d'un événement pour un public extérieur à la cible du colloque
- ☐ Le colloque propose un ou des lien(s) avec l'offre de formation de l'établissement, notamment au niveau Master

☐ Le colloque est explicitement positionné comme l'amorce de nouveau projet de recherche

Commentaire de l'évaluateur (500 caractères minimum) :